

Elections de la MSA

Listes provisoires

Les élections des délégués de la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) se dérouleront au mois de janvier prochain.

A cette fin, le Conseil d'administration de la MSA Midi-Pyrénées Sud a établi des listes provisoires d'électeurs.

Conformément aux textes, ces listes sont consultables à compter du 20 août 2014 dans les accueils MSA de Foix, Toulouse, Auch et Tarbes.

Les électeurs pourront également vérifier leur inscription en consultant les listes électorales provisoires sur notre site Internet :

www.msa-mps.fr

Par ailleurs, chaque électeur est informé de son inscription sur la liste par lettre simple mentionnant son canton et son collège d'inscription.

Toute personne peut réclamer son inscription si elle pense avoir été omise ; tout électeur peut réclamer l'inscription ou la radiation d'une personne omise ou indûment inscrite.

Si vous exercez plusieurs activités ou si, étant aujourd'hui retraité ou pensionné et assuré en maladie au titre de cette retraite ou pension, vous exercez par ailleurs une activité professionnelle agricole, vous pouvez choisir le collège au titre duquel vous souhaitez être rattaché.

Les réclamations devront être adressées, au plus tard le 19 septembre à minuit, au Président du Conseil d'administration (service des élections), qui en donnera récépissé.

(Communiqué)